



**Ecole Française de Luanda Alioune Blondin BEYE**

**Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de l'AEFL  
du samedi 21 avril 2018  
Salle de réunion bâtiment F**

L'Assemblée Générale de l'Association des Parents d'Élèves de l'Ecole Française de Luanda s'est tenue le samedi 21 avril 2018 à 09H00, dans les locaux de l'établissement scolaire.

Elle a été présidée par Mme Carla BANEGAS, présidente du Conseil d'Administration. Elle était accompagnée par les autres membres du Conseil d'Administration, par M. Jean-Michel BLETTERY, Proviseur, et par M. Sébastien VITTET, Conseiller de coopération et d'action Culturelle (COCAC).

La Présidente a dans un premier temps remercié les nombreuses personnes présentes. Le quorum n'étant pas atteint à 9h00, l'AG a été convoquée à nouveau à 9h30 conformément à la mention de la convocation initiale.

Comptage des membres : 176 personnes présentes ou représentées par une procuration, l'AG pouvait délibérer valablement à partir de 9h30.

Rappel de l'ordre du jour de l'AG :

- Présentation des membres.
- Présentation COCAC.
- Présentation Proviseur.
- Présentation du rapport moral par la présidente.
- Présentation du rapport financier par le trésorier.
- Questions réponses.
- Vote du rapport moral et financier.
  
- **Présentation individuelle des différents membres du Bureau de l'Association élus en octobre dernier.**
  
- **Présentation du COCAC, M. Sébastien VITTET.**

M. Vittet rappelle le statut spécifique du lycée en sa qualité d'établissement conventionné auprès de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) et en qualité « d'école consulaire » reconnue par les autorités angolaises. Il rappelle le rôle de l'Ambassade de France. Il présente une vidéo en portugais présentant l'AEFE et son action pour rappeler que le lycée appartient à un réseau international et régional. Il rappelle le cadre juridique de chaque institution et le rôle de chacun.

Monsieur Vittet annonce qu'une mission financière AEFE, inquiète de la situation financière de l'établissement, aura lieu le 23 mai pour auditer les comptes.

Concernant la légalisation, le terrain principal du primaire appartient à l'ambassade qui le loue 3.500 USD par an à l'AEFL, l'autre partie (l'extension du secondaire + terrain de sport) appartenant à l'association de gestion.

Il rappelle que L'AEFL est déclarée en France et reconnue par les institutions angolaises (cf. inscription au Diario da República de Angola) ; elle est par ailleurs en conformité vis-à-vis du code des impôts angolais.

Concernant les visas de travail, l'accord de coopération existant entre l'Angola et la France permet la venue des enseignants français titulaires de l' Education Nationale sous passeport de service, des visas de travail pouvant être accordés, à partir de l'illustration par l'exemple d'une résidente de nationalité belge qui n'avait pas de passeport de service et qui a obtenu son visa de travail, en suivant le parcours idoine depuis l'Ambassade, le Ministère de l'éducation (*parecer*) et enfin le SME.

Rappel du dispositif de coopération français en Angola dans lequel s'insère le lycée français de Luanda, notamment avec le Ministère de l'éducation et le réseau des écoles Eiffel.

Le COCAC rappelle que les élèves qui seraient issus des écoles homologuées ne peuvent avoir un accueil systématique au lycée français ; celui-ci se faisant en fonction des places disponibles (référence site AEFÉ).

Il souligne qu'une seule école en Angola (cf. Planète Educar) a sollicité une demande d'homologation auprès de l'AEFE, sous couvert du poste diplomatique. Les autres écoles sont invitées à réfléchir sur l'opportunité d'une homologation éventuelle de leur école ; la réflexion devant impérativement être menée en lien avec le lycée français de Luanda.

### **Présentation Proviseur**

M. le Proviseur rappelle également la convention AEFÉ-AEFL qui lie l'établissement à l'association de gestion et qu'une délégation de responsabilités avec la direction du lycée a été mise en place conformément aux statuts. Le Proviseur est le premier responsable de l'établissement, il travaille en étroite collaboration avec le comité de gestion et les services de l'ambassade.

Présentation de la structure prochaine rentrée avec les effectifs prévisionnels (maternelles 225 élèves, primaire 425 élèves ainsi que 93 collégiens et lycéens).

Le Proviseur rappelle le rôle du site internet de l'école qui rassemble toute l'activité de l'établissement et tous les comptes rendus des diverses instances. Un espace numérique de travail sera prochainement mis en place, il met l'accent sur le danger des publications sur les réseaux sociaux qui peuvent engendrer des tensions pour les élèves mais aussi parfois au sein de la communauté des parents d'élèves.

Il met l'accent sur la parfaite entente et la confiance avec le CA et remercie tous ses membres.

### **Présentation du rapport moral**

Lors de sa prise de fonctions, le CA a procédé à un état des lieux de l'établissement (notamment comptable) et de la situation économique angolaise (voir annexe 1, constat).

Face au constat énoncé, Madame la Présidente dresse la liste de toutes les mesures mises en place par les membres du CA (voir annexe 1, mesures) et souvent difficiles, afin de revenir à l'équilibre financier. Elle précise que cet équilibre ne peut être atteint sans une bonne gouvernance. Elle annonce la création d'un fonds social pour les familles angolaises et de nationalités tierces qui éprouveraient des difficultés à payer leurs frais de scolarité. Elle rappelle que les familles Françaises peuvent, deux fois par an, déposer une demande de bourse auprès des services consulaires de l'Ambassade selon les modalités décrites sur le site Internet du poste diplomatique.

### **Présentation du rapport financier**

(Annexe 2, chiffres)

Rappel initial de la dette vis-à-vis de l'AEFE, cette dette impose une gestion prudente et modérée, dette actuelle de 6,9 millions d'euros.

Toutes les mesures mises en place permettent le paiement de la part due à l'AEFE en 2018. Il rappelle que l'AEFE verse les salaires des personnels expatriés et les retraites de l'ensemble des personnels titulaires de l'Education nationale à hauteur de 2.5 millions d'euros par an. Le trésorier rappelle l'avantage que représente le non-paiement d'intérêts à l'AEFE.

Pertes au cours des deux dernières années : 137 000 € en 2016 et 1.430 000 € en 2017 en tenant compte des pertes de change.

Rappel de l'application du règlement financier prévoyant l'indexation sur l'euro qui n'a été effective que sur le 3ème trimestre pour les frais de scolarité (factures d'avril 2018), à l'avantage des parents et au préjudice de l'établissement.

Il rappelle également l'augmentation de la masse salariale liée aux augmentations des salaires locaux par l'indexation à l'inflation à laquelle il a été mis fin, mais aussi à l'augmentation du nombre de salariés au cours du précédent mandat du CA. Inflation des couts salariaux de 24 à 27 %, malgré une augmentation limitée des salaires avec le doublement de la prime de transport et la création d'une prime de 10% pour les enseignants en charge de classe.

Il est actuellement prévu de dégager des marges de manœuvre pour améliorer la situation par la renégociation des contrats de prestation de services et la maîtrise des achats, après avoir revu à la baisse les avantages en nature accordés aux personnels résidents (billets d'avion + logements).

Présentation des nouveaux tarifs proposés à l'Assemblée avec en euros une augmentation pour les entreprises au 1<sup>er</sup> degré et une baisse au second degré. Pour les particuliers, il est noté une baisse importante pour les angolais de l'ordre de 10% en euros.

Cette grille tarifaire est détaillée par le Trésorier qui fait état d'une volonté de rapprochement des frais d'écolage entre les Français et les Angolais qui aboutit à une diminution des recettes en équivalence euros de plus de 40 000 €. Il précise que l'effort est fait d'harmoniser autant que possible les tarifs.

Rappel des mesures prises pour limiter les dépenses et de la création d'un fonds social.

**Approbation, par vote, du bilan moral (sur la base des constats effectués suite à la prise de fonctions du nouveau CA et des mesures engagées) et financier (idem constat et nouveaux prix des écolages)** : début du vote à 11h45, résultats dépouillés à 14h devant témoins.

**138 voix POUR – 38 voix CONTRE**

**Questions et réponses :**

Les questions ont porté sur l'indexation, les nouveaux prix proposés des écolages, la situation économique du lycée, les pistes possibles d'économies ou de subventions possibles. Il a été rappelé que la présence en nombre important des membres lors des AG était indispensable pour une bonne cohésion des mesures prises pour l'établissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'AG a été levée à 13h00.

**La Présidente**

**Le Secrétaire**